

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8.

PARIS : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 9.

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées... Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAYAS-LATITE et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Septembre 1875.

Chronique générale.

L'INCIDENT LA RONCIÈRE LE NOURY.

Toute la presse est remplie d'appréciations aussi passionnées que diverses sur la mesure prise par le gouvernement à l'égard du vice-amiral de La Roncière Le Noury.

On se demande de tous côtés si c'est porter atteinte au régime établi que de critiquer, même de la manière la plus violente, une Constitution dont un des caractères les plus essentiels est d'être révisable; on se demande si la qualité de représentant ne confère pas à un officier, même en activité de service, le droit et le devoir de s'entretenir en toute franchise avec ses électeurs des questions politiques.

Cela dit, il ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs que nous leur fassions connaître ce qui se dit dans les différents camps de la presse au sujet de la révocation du commandement de l'escadre de la Méditerranée.

Les journaux bonapartistes trahissent un assez grand embarras. L'équipée de l'amiral leur paraît sans doute trop audacieuse.

La Liberté regrette vivement la mesure prise, mais elle en comprend la nécessité pour des raisons que nul autre n'a imaginées. Selon elle, le gouvernement ne s'y serait déterminé que pour empêcher les républicains de faire un éclat en provoquant une convocation de la commission de permanence.

Le Constitutionnel baisse la tête un peu plus que la Liberté.

En quelques lignes très-brèves, l'Ordre exprime le désir de connaître les considérations du décret, afin d'être assuré que la mesure prise n'est pas due uniquement aux capricieuses injonctions de la faction orléano-républicaine.

M. de Cassagnac n'a même pas de doute au-dessus.

Les officieux approuvent; cela va sans dire.

Le Nord, organe officieux du gouvernement russe, en sa qualité de journal diplomatique, a été frappé surtout, dans la lettre de M. de La Roncière, par le passage relatif aux relations étrangères, qui a aussi attiré l'attention de bien d'autres.

Les stériles efforts que fit l'Empire en 1870 pour se procurer des alliances auraient dû convaincre M. de La Roncière qu'il ne suffit point à la France de n'être pas en République, pour occuper dans le concert européen la place qu'il revendique pour elle.

Les républicains applaudissent des deux mains; mais ils ne sont pas satisfaits.

M. A. Rastoul dit de son côté, et il semble que la passion est étrangère à ses considérations :

« La révocation de M. l'amiral de La Roncière Le Noury est commentée par tous les journaux. Pendant que les organes républicains félicitent le gouvernement de cet acte de vigueur contre les bonapartistes et l'engagent à ne pas s'arrêter en si beau chemin; les feuilles bonapartistes expriment leurs regrets de cette concession; quelques-unes même contestent la légalité de la mesure prise. Ce n'est pas sérieux, car le gouvernement a toujours le droit de retirer son commandement à un officier général.

« Mais le gouvernement devait-il user de ce droit? La lettre de M. l'amiral de La Roncière Le Noury constituait-elle une violation assez grave des règlements militaires pour que le ministre, en le remplaçant brusquement par l'amiral Roze, parût céder à la pression des feuilles radicales? Les journaux bonapartistes le contestent; ils disent que l'amiral de La Roncière Le Noury n'a pas écrit à M. Tardiveau comme commandant de l'escadre d'évolution, mais comme député de l'Eure; et à l'appui de cette distinction, un peu subtile, ils invoquent divers précédents, notamment les violentes sorties du colonel Denfert-Rochereau contre la discipline militaire.

« Ni les exemples, ni les arguments ne nous paraissent concluants. M. le colonel Denfert-Rochereau, dans son triste discours si justement flétri par le général Changarnier, parlait comme député à la tribune de l'Assemblée nationale. Tel n'est pas le cas pour M. l'amiral de La Roncière Le Noury, qui ne s'adressait même pas à ses électeurs, mais qui répondait à une invitation à un banquet essentiellement politique. De plus, l'honorable amiral était, quoique député, pourvu d'un commandement, ce qui l'obligeait à une réserve plus grande.

« A défaut du Journal officiel, qui ne pouvait expliquer la mesure prise, nous trouvons dans le Bulletin français une justification de révocation de l'amiral de La Roncière Le Noury :

« Cette mesure est devenue nécessaire, dit le petit officiel du soir, à la suite d'une lettre écrite par le vice-amiral de La Roncière Le Noury, lue dans un banquet à Evreux, publiée par différents journaux, et contenant des appréciations politiques sur la forme actuelle du gouvernement français.

« Il est de règle que les officiers et soldats des armées de terre et de mer doivent s'abstenir de toute manifestation politique que.

« En effet, il est de règle que les officiers de terre et de mer doivent s'abstenir de toute manifestation politique. Il est même de règle qu'ils ne doivent publier aucun écrit sans l'autorisation du ministre de la guerre ou de la marine. Parfois les règlements militaires, très-précis sur ce point, sont oubliés, au grand détriment de la discipline, mais ils n'en existent pas moins.

« Aussi, quelle que soit notre sympathie pour M. l'amiral de La Roncière Le Noury, dont nous apprécions le caractère et les services, ne pouvons-nous pas nous associer aux réclamations des journaux bonapartistes, secrets ou avoués. L'amiral avait contrevenu aux règlements militaires, et il a été frappé, comme l'avaient été avant lui le général de Nansouty, le général Carrey de Bellemarre, le colonel baron Stoffel, etc. Seulement, il faut que la loi soit égale pour

tous; le règlement qui interdit aux officiers de terre et de mer toute manifestation politique, n'a pas fait de distinction; il ne dit pas que les manifestations agréables seront tolérées, pendant que les manifestations désagréables seront réprimées. Si donc quelque officier, député ou non, se permet quelque manifestation républicaine, nous ne doutons pas que les ministres de la guerre et de la marine ne sachent le rappeler au respect des règlements militaires.

Enfin, nous lisons dans une autre feuille :

« A côté des discussions de la presse, l'opinion publique se préoccupe vivement aussi de la lettre de l'amiral de La Roncière, de ses causes et de ses conséquences. On cherche surtout quelle inspiration, quelles visées ont pu la faire naître.

« Apparemment, un homme de l'âge et de la position de l'amiral de La Roncière n'a pu céder, en l'écrivant, à un simple entraînement. D'ailleurs, l'acharnement qu'il a mis dans cette lettre à s'en prendre à la Constitution du 25 février, à ses auteurs, à ses effets du dedans et du dehors, au chef du gouvernement qu'elle a donné à la France, prouve que l'effet produit par elle a été voulu et médité.

« Il y a donc une cause grave, un but déterminé; quels sont-ils ?

« Selon les uns, il faudrait voir dans la lettre de M. de La Roncière un menaçant symptôme de dispositions prises par le parti bonapartiste. Selon d'autres, au contraire, il n'y aurait au fond de cet éclat qu'une préoccupation personnelle, un souci de candidature.

« Cette seconde supposition, par cela même qu'elle est moins grave, paraît plus vraisemblable. Mais alors, quel déplorable spectacle, quel triste indice de l'état des esprits, surtout quelle frappante preuve de l'instabilité de notre état politique et du dédain qu'il inspire, que l'acte d'un officier supérieur, chef d'escadre, s'exposant à perdre un si honorable commandement pour s'assurer la chance de pouvoir se mêler de plus près aux luttes politiques d'un prochain avenir !

Les journaux républicains s'emparent avec empressement, pour le rapprocher de l'incident La Roncière, d'une nouvelle du Journal du Cher, que l'un d'eux reproduit en ces termes :

« Le Journal du Cher nous apprend que, dans une cérémonie religieuse qui a eu lieu ces jours derniers à Arenenberg, figuraient M. le général Pajol, actuellement investi du commandement d'une division qui occupe la frontière de l'Est, et M. Frémy, gouverneur du Crédit foncier de France.

« Le gouvernement n'a-t-il rien à dire ? M. le ministre de la guerre trouve-t-il tout simple qu'un officier général en activité de service aille faire sa cour à un prétendant dont tous les efforts tendent à renverser le gouvernement actuel ?

« Nous adressons la même question à M. le ministre des finances, en ce qui concerne M. le gouverneur du Crédit foncier.

Une dépêche de Toulon porte que l'avis de la Cassard a appareillé pour rejoindre l'escadre et annoncer à l'amiral La Roncière Le Noury son remplacement par l'amiral Roze.

L'Officiel a publié une circulaire du ministre du commerce adressée aux présidents des chambres de commerce, et invitant par leur entremise les chefs des grandes sociétés industrielles et commerciales à imiter l'exemple du gouvernement, et à conserver aux réservistes leurs salaires.

On lit dans l'Événement :

Nous reproduisons sous toutes réserves une nouvelle qui nous parvient à la dernière heure. M. Desjardins, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, serait décidé à donner sa démission si M. Ducros est maintenu à la préfecture du Rhône.

Ce qui rend cette nouvelle assez vraisemblable, c'est que M. Desjardins est député de l'Oise et l'ami particulier des princes d'Orléans.

On étudie à l'administration du télégraphe une combinaison qui lui procurerait de nouveaux revenus.

L'administration se propose d'accorder aux particuliers habitants des localités isolées la faculté de faire poser un fil spécial desservant les châteaux, usines, forges, établissements industriels, etc.

Le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne en France, est parti de Berlin pour ses propriétés de Lithuanie.

On assure que le Morning Post publiera, dans un des prochains numéros, une lettre de M. La Roncière Le Noury.

On écrit que M. Bazaine est gravement malade. On a dû transporter l'ex-maréchal à la Granja, près de Madrid, dont le climat est plus propice à la guérison que celui de Madrid.

Le Times croit savoir que l'empereur Guillaume est attendu à Milan le 3 octobre.

COURONNEMENT DE NOTRE-DAME-DES-GARDES.

On lit dans l'Etoile, d'Angers :

Les fêtes du couronnement de Notre-Dame-des-Gardes laisseront dans la mémoire de tous un souvenir qui ne saurait de sitôt disparaître. Rarement on vit, en effet, foule plus nombreuse, plus de piété et de foi, plus brillante réunion de prélats et de dignitaires ecclésiastiques. La beauté du site, l'élevation de cette colline des Gardes, d'où l'on domine une partie de l'Anjou et de la Vendée, contribuaient aussi à donner à cette grande manifestation catholique un caractère tout particulier de majesté et de grandeur.

Les prélats qui assistaient aux cérémonies du couronnement étaient : M<sup>gr</sup> Freppel, évêque d'Angers; M<sup>gr</sup> Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans; M<sup>gr</sup> Lecoq, évêque de Luçon; M<sup>gr</sup> Grolleau, évêque d'Evreux. Les supérieurs de nombreuses maisons de Trappistes, parmi lesquels douze abbés, étaient également présents. C'étaient : le Révérendissime père Timothée, abbé de la Grande-Trappe, près Mortagne, vicaire générale de la Congrégation; le R. P. Eugène, abbé de Notre-Dame-de-Melleray; le R. P.

Jean-Marie, abbé de Bellefontaine; le R. P. Gabriel, abbé de Notre-Dame d'Aiguebelle; le R. P. Germain, supérieur de Bricquebec; le R. P. Barthélemy, abbé de Notre-Dame-du-Mont-Saint-Bernard (Angleterre); le R. P. Augustin, abbé de Notre-Dame-de-Staouéli (Afrique); le R. P. Etienne, abbé de Notre-Dame-du-Désert; le R. P. Joseph, supérieur de Notre-Dame-des-Trois-Fontaines, près Rome; le R. P. Polycarpe, prieur titulaire de Notre-Dame-des-Neiges (Ardèche); le R. P. abbé de Notre-Dame-des-Dombes; le R. P. procureur près le Saint-Siège et son secrétaire, le R. P. Benoît, prieur d'Acey (Ain); le R. P. Orsise, ancien abbé d'Aiguebelle.

L'origine du sanctuaire de Notre-Dame-des-Gardes remonte au XV<sup>e</sup> siècle. En 1484, un seigneur de l'Esperonnière fit élever, en exécution d'un vœu, un sanctuaire à Marie sur la colline des Gardes. Détruite pendant la Révolution, comme beaucoup d'autres églises, en Vendée surtout, cette chapelle fut restaurée et rendue au culte de la sainte Vierge qui voulut bien y manifester de nouveau sa puissance, comme elle l'avait fait pendant plusieurs siècles, par de nombreux miracles. En 1848 fut établie, près de la chapelle, la communauté des religieuses trappistes qui existe aujourd'hui. Le R. P. Théophile, aumônier du couvent, vient de publier sur l'histoire du sanctuaire de Notre-Dame-des-Gardes et de la communauté qui en est la gardienne un ouvrage du plus vif intérêt.

Mardi, à une heure, M. Roger de Terves, à la tête d'un groupe de cavaliers, recevait, à la gare de Chemillé, les évêques et les RR. PP. abbés; la musique de Chemillé et la compagnie des sapeurs-pompiers s'étaient aussi portés à la rencontre des évêques et les ont escortés jusqu'à la sortie de la ville.

A la butte du Mignon, près les Gardes, où une tente élégante avait été dressée par les soins de M. Desbois-Richard, le R. P. abbé de Bellefontaine a souhaité la bienvenue aux prélats. Le cortège s'est alors dirigé vers la chapelle de la communauté où un sermon, suivi de la bénédiction du T.-S. Sacrement, a été donné par Mgr Perché, archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Le bourg des Gardes avait pris un véritable air de fête; toutes les maisons avaient été récrépiées; pas une ne faisait exception; des étendards étaient attachés aux fenêtres; les murs étaient ornés de guirlandes.

Le soir, ce ne fut partout qu'illuminations; un phare lumineux, placé au sommet de l'ormeau séculaire, dont les rameaux étaient chargés de lanternes vénitiennes, annonçait au loin dans la plaine la grande fête de Notre-Dame-des-Gardes.

A dix heures et demie a lieu la procession aux flambeaux; de nombreux pèlerins y prennent part. Elle se dirige vers le reposoir, dressé dans un champ très-vaste, où doit avoir lieu le lendemain le couronnement de Notre-Dame-des-Gardes. Eclairé de temps en temps par des feux de Bengale, ce reposoir produit le plus bel effet. Il a été dressé sous la direction de M. de Farcy, qui a organisé toutes les décorations, avec l'aide de MM. Ruault et Moisson. Nous saisissons cette occasion de rendre hommage au dévouement et au zèle de M. de Farcy qui sait faire profiter toutes nos grandes solennités religieuses de son talent d'habile organisateur et d'artiste distingué.

Au reposoir, le R. P. Dufour, de la Société des Oblats de Marie, adresse la parole aux pèlerins qui reviennent, après le chant du *Magnificat*, à la chapelle de la Communauté.

Pendant toute la soirée, des fusées sont tirées sur la colline des Gardes, et le canon se fait entendre.

Vers deux heures, la procession de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde gravit le coteau et arrive au sanctuaire de Notre-Dame avec ses innombrables flambeaux dessinant des croix, des couronnes, des cœurs, des M, des Ave Maria.

Les communions ont été très-nombreuses dans la chapelle du monastère.

Nous voyons arriver, pour se mêler à la procession de 9 heures 1/2, les paroisses de :

La Bohalle, Mozé, Machelles, Thouarcé, Le May, La Poitevine, Jallais, Le Pin-en-Mauges, Andréz, Saint-Martin de Beaupreau, Gonnord, Saint-Paul-du-Bois, Coron, Vihiers, La Tessoualle, Trémentines, Les Gardes, Yzernay, Vezins, Cholet, Chemillé, La Chapelle-Rousselin, Saint-Lezin, La Ju-

mellière, Neuvy, Cossé, Melay, La Tourlandry, Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde.

Quelques-unes de ces paroisses sont accompagnées de leurs musiques : La Salle-de-Vihiers, La Tourlandry, Thouarcé, etc.

Nous remarquons surtout la riche bannière de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, brodée à Bruges par le même artiste qui avait fait les bannières, figurant l'année dernière au pèlerinage de Paray-le-Monial; un brancard de la paroisse de La Tourlandry, supportant une imitation fort bien réussie du calvaire de cette paroisse, et un autre brancard de La-Salle-de-Vihiers (grotte de Notre-Dame de Lourdes), attirent beaucoup l'attention.

Les Frères de Saint-Gabriel de Saint-Laurent-sur-Sèvre et les R. P. Capucins d'Angers avaient envoyé des députations.

La grande procession, faite par un soleil splendide, a été fort belle.

Après les bannières et le clergé de chaque paroisse, nous voyons s'avancer un groupe de jeunes enfants, en costume du moyen âge, du plus charmant effet. Ce sont : Jacques de La Béraudière, Joseph de La Boissière, Cesbron-Lavau, de Chabot, Bureau du Colombier, d'Épinay, de Farcy, Garreau, André Godard, Guy Gourdon, Pierre Gourdon, Louis Gourdon, de Roman, de Terves.

Trois d'entre eux portent des drapeaux sur lesquels on lit :

FONDATION DU PÈLERINAGE 1481.  
RESTAURATION DU PÈLERINAGE 1836.  
COURONNEMENT DE N.-D.-DES-GARDES 1875.

Quatre autres portent les armes de la famille de l'Esperonnière et celles de la Grande-Trappe de Mortagne.

Deux RR. PP. abbés de la Trappe soutiennent la statue de Notre-Dame-des-Gardes, au-dessus de laquelle flotte un dais de velours bleu, orné de lis de roses, porté par quatre ecclésiastiques, enfants de la paroisse des Gardes, en dalmatiques de drap d'or.

A droite et à gauche, des enfants, soutenant des corbeilles de fleurs, forment l'escorte d'honneur de Notre-Dame.

Après un chœur de séminaristes et de prêtres et MM. les chanoines, viennent les RR. PP. abbés et NN. SS. les évêques de Luçon et d'Evreux et Mgr l'archevêque de la Nouvelle-Orléans. Deux chanoines en dalmatiques, portant les riches couronnes destinées à la sainte Vierge et à l'enfant Jésus, précèdent Mgr Freppel.

Les autorités et les membres du comité suivent.

Les gendarmes à cheval ouvrent et ferment la marche.

La messe est célébrée au reposoir par Mgr l'archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Les membres du clergé, au nombre de trois ou quatre cents, prennent place sur une estrade, disposée de chaque côté de l'autel.

Mgr Freppel, à la fin de la messe et avant la cérémonie du couronnement, a célébré dans une éloquente allocution la puissance de Marie, patronne de l'Anjou et de la Vendée, patronne de la France et patronne de l'Eglise.

C'est aux cris de *Vive Notre-Dame-des-Gardes* et de *Vive Pie IX*, répétés par plus de 50,000 voix, qu'a eu lieu le couronnement de la statue miraculeuse. Le spectacle était vraiment imposant et grandiose.

Un dîner a réuni après cette cérémonie, dans la salle du chapitre du monastère, NN. SS. les évêques, les RR. PP. abbés, les autorités et les membres du Comité.

Une enfant est venue à la grille qui fait le fond de la salle réciter une charmante pièce de vers, faites aux Gardes.

A la fin du dîner, Mgr Freppel a pris la parole, ainsi que Mgr l'archevêque de la Nouvelle-Orléans et Mgr l'évêque d'Evreux. Mgr Freppel tenait à remercier, à la fin de cette fête, Pie IX, qui avait permis le couronnement de Notre-Dame-des-Gardes. NN. SS. les évêques et les RR. Pères Abbés qui honoraient ces cérémonies de leur présence, les membres du Comité, dont on ne saurait trop louer l'intelligence et le dévouement. Puis, rattachant cette solennité du couronnement de Notre-Dame-des-Gardes à l'exécution du projet par lui formé de fonder une Université catholique à Angers, Monseigneur a exprimé l'espérance que les prières nombreuses adressées en ce jour à la Reine du ciel seraient d'un puissant secours pour l'œuvre entreprise. Sur la proposition de Monseigneur, un toast a été porté à la future Université catholique.

La procession du soir ne l'a cédé en rien,

comme éclat, aux autres cérémonies. Au reposoir, NN. SS. les évêques et les RR. PP. abbés ont donné à la foule la bénédiction pontificale.

Pendant toutes ces fêtes, et malgré une si nombreuse affluence, l'ordre le plus complet n'a cessé de régner, grâce aux intelligentes mesures prises par MM. les commissaires du Comité, qui étaient MM. de Farcy, de Roince, Levesque, Mauvif de Montergon.

MM. Desbois-Richard et Marceau avaient dressé aux Gardes une tente où les pèlerins trouvaient tout le confortable désirable.

Quelques heures à peine s'étaient écoulées depuis la fin des cérémonies, que le silence avait succédé à l'animation des deux journées précédentes sur cette colline des Gardes, où de saintes filles, au milieu d'une population paisible, vivent ignorées de tous, priant pour le triomphe de deux causes qui nous sont également chères, celles de l'Eglise et de la France.

A. DE VILLIERS.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Samedi, le général du Barail a fait exécuter, de nouveau, de grandes manœuvres par l'Ecole de cavalerie.

Les exercices ont eu lieu dans la campagne entre Saumur et Fontevault. Les troupes d'infanterie de Fontevault ont pris part à l'action.

Nous lisons dans l'Union bretonne :

« On n'a pas tout-à-fait oublié à Nantes M. Amédée de Rolland, qui fut successivement rédacteur du *Phare de la Loire* et directeur de l'*Union démocratique*.

» M. Amédée de Rolland vient de mourir à Lyon. Après avoir été l'un des plus actifs propagateurs de l'idée des enterrements civils et l'un des radicaux les plus avancés que l'on ait connus, il s'est confessé avant de mourir : il n'a pas voulu qu'on l'enfouît.

» Ses obsèques ont eu lieu à l'église de Saint-François de Lyon.

» Ce sont les frères et amis de Nantes qui ne vont pas être contents. »

M. Amédée de Rolland a été également connu à Saumur. On se souvient de la guerre à outrance qu'il fit, dans un journal démocratique d'Angers, au *Courrier de Saumur*, alors que notre confrère soutenait, pour l'élection à la députation, le candidat officiel de 1869 contre M. Allain-Targé, candidat radical, aujourd'hui conseiller municipal à Paris.

Il y a quelques jours, la commission nommée par le préfet de la Loire-Inférieure, pour procéder à la réception des différentes lignes des chemins de fer nantais, a examiné la section de Pont-Rousseau à Pornic.

Six heures ont été employées à parcourir la section et à examiner tous les ouvrages. Le retour de Pornic à Pont-Rousseau s'est effectué en une heure trois quarts.

La voie a été trouvée en bon état; mais les stations et divers ouvrages accessoires ne sont pas encore entièrement terminés.

On pense que la ligne pourra être livrée à la circulation dans un court délai.

## ARMÉE TERRITORIALE.

Le conseil d'Etat vient de décider que les réformes n'ont pour effet que de dispenser du service dans l'armée pour laquelle l'examen a été fait; par suite, qu'un jeune soldat peut valablement être déclaré apte au service de l'armée territoriale après avoir été déclaré impropre pour la garde mobile.

On se rappelle que le ministre de la guerre avait demandé à tous les préfets et chefs d'administration un état des fonctionnaires, employés et agents appartenant par leur âge au service militaire, et qui devraient être, en cas de mobilisation, dispensés du service de la réserve et de l'armée territoriale. Ces états ont été fournis et un certain nombre d'intéressés, s'appuyant sur ce que leurs noms y figuraient, ont cru être dispensés des exercices auxquels sont appelés en ce moment les réservistes de la classe de 1867. C'est là une interprétation qu'il convient de rectifier. Tout d'abord, les états fournis ne sont que de simples propositions, qui ne deviendront définitives qu'après l'approbation législative. En second lieu, il ne

s'agit pas ici de mobilisation en temps de guerre, mais d'exercices obligatoires pour tous.

Nous lisons aux faits divers d'un journal de province :

« Parmi les plus curieux et les plus bizarres épisodes auxquels vient de donner lieu l'appel sous les drapeaux des réservistes de la classe de 1867, il faut certainement ranger le fait suivant, qui s'est produit, il y a quelques jours à peine, dans la bonne petite ville de Bergerac, l'un des chefs-lieux d'arrondissement du département de la Dordogne :

» On sait qu'aux termes d'un décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 24 juillet 1873 sur la réorganisation de l'armée, la France a été divisée en 144 subdivisions régionales. Bergerac est le chef-lieu de l'une d'elles. On y construit en ce moment d'immenses casernes qui coûteront plus de 4 millions et qui recevront le 108<sup>e</sup> régiment de ligne, dont le dépôt est déjà installé sous des tentes et dans différents bâtiments municipaux.

» Sur ce dépôt ont été dirigés 7 ou 800 réservistes de la Dordogne, qui sont arrivés dans l'accoutrement le plus étrange : les uns portant au bout de longs bâtons des papiers, d'autres des valises, d'autres enfin des bissacs.

» Le 3 septembre, à midi précis, sur l'esplanade du Jardin public, tous nos réservistes s'assemblent et s'alignent. Les officiers les passent rapidement en revue, mais pas si rapidement cependant qu'un capitaine ne s'aperçoive que l'un d'entre eux porte, emmaillotté sur son dos, un gros bébé à mine réjouie, pouvant bien avoir sept ou huit mois, et auquel, pour apaiser ses cris, le paysan présentait un biberon.

» — Eh ! bon Dieu ! qu'est cela ? s'écria le capitaine.

» — Mon officier, c'est mon garçon.

» — Il fallait le laisser chez vous.

» — C'est que, mon capitaine, ma pauvre femme est morte, et je n'ai personne pour le garder à la maison.

» — Ah ! je comprends, fit l'officier qui avait deviné la secrète pensée du malicieux périgourdin, lequel espérait sans doute qu'on le considérerait comme soutien de famille et qu'on le renverrait dans ses foyers. Heureusement, nous avons des cantinières, et puisque vous nous avez apporté votre mioche, eh bien ! nous le garderons !

» Qui fut dit fut fait, et de ce moment le camp de Bergerac compta un réserviste de plus.

» Le lendemain, le paysan dépité avait le fusil sur l'épaule et un tout autre fardeau sur le dos. Quant à son bébé, il sera pendant vingt-huit jours l'enfant chéri des dames de Bergerac et du régiment.

A Cholet, nous dit-on, le même fait s'est produit, mais dans des circonstances vraiment douloureuses. Un malheureux journalier, veuf depuis quelques jours, s'est rendu à l'appel accompagné de trois jeunes orphelins : l'administration militaire et la charité choletaise sont immédiatement venues en aide au père et aux enfants; et, au point de vue pécuniaire, le pauvre journalier réserviste n'aura point à regretter ses 28 jours de déplacement.

A Angers, également, un réserviste, arrivé à la caserne avec deux jeunes enfants, privés depuis peu de leur mère, a été secouru par les soins de l'administration militaire et de quelques personnes charitables.

(Journal de Maine-et-Loire.)

La chronique du *Monde illustré* va causer une profonde émotion à Epernay... et ailleurs.

« Aujourd'hui on fabrique en Allemagne plus de vin de Champagne qu'on n'en récolte ou qu'on n'en fabrique en Champagne pendant trois ans.

» Si les Allemands buvaient ce vin contrefait, il n'y aurait que moitié mal, ils seraient punis par où ils ont péché; mais non, ils sont bien trop malins pour en arriver là : ils expédient ces « produits » dans le monde entier.

C'est avec les crus inférieurs du Rhin que se fabriquent ces drogues.

## Avis administratif.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur, en exécu-

tion des articles 5 et 15 du 3 mai 1844, donne avis que, par suite d'un jugement d'expropriation en date du 3 mars dernier, la commune vient d'acquiescer, pour être annexée, par suite d'élargissement, au chemin de grande communication n° 50 de Saumur à la Motte-Bourbon, de M. Armand Dovalle père, propriétaire à Bagneux, et de M. Auguste Dovalle fils et dame Lucie Poireau, son épouse, propriétaires audit Bagneux, une parcelle de terrain, section F, n° 488, au lieu dit les Rivières, moyennant la somme de 2,000 fr., y compris différentes indemnités.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur la somme due aux propriétaires ci-dessus dénommés, sont priées de se présenter au secrétariat de la Mairie, dans le délai de huit jours, à partir de la publication du présent avis, faute de quoi elles seront, passé ce délai, déchues de leurs droits sur ladite somme (loi du 3 mai 1844, art. 21).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 40 septembre 1875.

Le Maire, LECOY.

VILLE DE MONTREUIL-BELLAY.

ASSEMBLÉE ET FOIRE DE SAINT-LUBIN  
Le dimanche 19 septembre 1875.

Le Maire de la ville de Montreuil-Bellay prévient le public que, comme les années précédentes, la foire et l'assemblée de Saint-Lubin se tiendront sur la promenade du Mail.

Il y aura des jeux de toutes sortes : danses publiques gratuites, — ascension d'un ballon, — mât de cocagne horizontal, — feu d'artifice.

Comme d'habitude, les marchands étalagistes, forains et autres, trouveront de bonnes places à leur disposition, aide et protection.

CH. DE CAQUERAY, maire.

## NOTICE ARCHÉOLOGIQUE.

### L'abbaye de St-Florent.

SAINT-FLORENT-SUR-LE-THOUET.

Après l'incendie du couvent du château, Foulques voulut réaliser la promesse qu'il avait faite aux moines de leur construire à Angers une abbaye plus belle que celle de Saumur. Ceux-ci montent en bateau emportant avec eux les reliques de leur saint patron et descendent la Loire. Mais devant Trèves, aux limites des possessions de l'abbaye, leur bateau s'enravage ; plus les nautonniers font d'efforts pour le retirer et plus il s'enfonça dans le sable. En vain le comte d'Anjou, furieux, s'empare contre le saint, le traite d'impie et de rustre, lui reproche de mépriser les dons qu'on lui offre, le bien qu'on veut lui faire, la barque reste immobile. Forcé fut de renoncer à cette tentative inutile. Le comte vaincu permit aux moines de rester sur le territoire de Saumur, au milieu de leurs vastes possessions ; tout joyeux ils remontent alors le cours de la Loire, bien plus vite qu'ils ne l'avaient descendu, jusqu'à l'église de Saint-Hilaire-des-Grottes, située près de l'embouchure du Thouet dans la Loire, et qui leur appartenait depuis le IX<sup>e</sup> siècle. On y dépose provisoirement les reliques du saint, puis on cherche un lieu propre à fonder un établissement. Quelques religieux proposaient Verrie ; d'autres moines furent envoyés à Saint-Florent-le-Vieux, au Mont-Glonne. L'abbé Frédéric et le prévôt Létard choisirent pour la nouvelle construction un lieu parfaitement situé à mi-côte dominant le Thouet, en face de Saumur, au-dessus du gué qui servait à passer cette rivière ; cet endroit s'appelait alors le Champ-Epineux.

Les constructions furent commencées dès 1026 au mois d'août et menées assez rapidement. En 1030, elles n'étaient pas encore terminées, mais assez avancées cependant pour permettre de transférer de l'église de Saint-Hilaire-des-Grottes où elles étaient restées jusqu'alors, les reliques de saint Florent, qui furent déposées sur l'autel de Saint-Jean-Baptiste dans la nouvelle église, le 6 des nones de mai. La consécration eut lieu quelques années plus tard, en octobre 1041, en présence d'Arnulf, archevêque de Tours, de Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, d'Issembert, évêque de Poitiers, de Gauchier, évêque de Nantes, du comte Geoffroy Martel, des comtesses Hildegarde, sa mère, et Agnès sa femme et de toute la noblesse d'Anjou. La nouvelle église fut dédiée à la Trinité, à la sainteierge, aux bienheureux apôtres Pierre et Paul, et au confesseur saint Florent.

Les moines ne perdaient pas au change ; le nouveau couvent était dans une situation bien plus

agréable pour eux que le premier. Ils n'avaient plus, il est vrai, la protection immédiate des murs du château ; mais ils n'étaient plus gênés par son étroite enceinte, ni par le voisinage de la garnison ; ils retrouvaient à la campagne le calme et la solitude si nécessaires à la vie religieuse et contemplative. Depuis la fondation du couvent du château jusqu'à cette époque, ils avaient trop senti le joug de leurs seigneurs temporels, les comtes de Blois, pour n'être pas heureux de recouvrer leur indépendance hors des murs de la citadelle.

L'édifice qu'avait élevé l'abbé Frédéric parut bientôt insuffisant. Au XII<sup>e</sup> siècle, une reconstruction nouvelle et à peu près complète fut entreprise par Mathieu de Loudun, qui fut abbé de Saint-Florent de 1128 à 1155. Il fit élever et couvrir de voûtes la nef de la nouvelle église, et fut assez heureux pour voir achever ce travail qui devait faire pendant des siècles l'admiration de tout le pays. Il orna son église de précieuses tapisseries. Ses successeurs continuèrent son œuvre : Etienne de la Rochefoucauld (1156) bâtit une salle capitulaire voûtée et une chapelle pour les infirmes.

Le dortoir des moines fut commencé par Philippe de Saumur (1156-1160) qui, surpris par la mort, ne put le terminer. Mais dès l'année 1159 ce prélat avait fait faire une nouvelle chaise pour recevoir les reliques de saint Florent et l'avait déposée dans l'église. Le cloître fut rebâti par Froger de Louans (1160-1174) ; c'était au dire des chroniqueurs une œuvre élégante ; il est à croire que cette construction ne le cédait en rien à l'église, car nous voilà parvenus à la belle époque de l'architecture religieuse et monastique en Anjou. Malheureusement ce cloître ayant été démolí comme l'église, nous ne pouvons savoir aujourd'hui ce qu'il était. Mainier, de 1176 à 1203, fit construire le porche de l'église, le réfectoire, l'infirmerie, le parloir. Michel de Saumur (1203-1220) et Roger Normand (1225-1270) ajoutèrent encore de nouveaux bâtiments.

L'abbaye de Saint-Florent devait subir les désastreux effets des guerres du XIV<sup>e</sup> siècle. Guillaume, qui fut abbé de 1368 à 1390, fit réparer les cloîtres et le dortoir, ainsi qu'une chapelle dédiée à saint Philippe, laquelle fut ensuite transformée en sacristie. Quelques années plus tard, en 1401, l'abbé Jean Gondou fit en partie réédifier et voûter l'église paroissiale dédiée à saint Barthélémy, et en prit une partie pour faire une chapelle qu'il consacra à saint Benoît ; cette même chapelle cessa plus tard d'être affectée au culte, lorsqu'on construisit le grand logis abbatial.

Les voûtes du réfectoire furent construites ; en 1426, par l'abbé Jean du Bellay-le-Vieil ; elles existaient encore au XVII<sup>e</sup> siècle, car D. Huynes les mentionne en ces mots : « selon qu'on le voit maintenant. » Ce beau travail coûta la somme de 1,000 écus d'or, qui fut payée au moyen d'une taxe mise sur les prieurés. Le même abbé avait dû faire fortifier son abbaye pour la mettre à l'abri des bandes anglaises qui parcouraient le pays ; en 1417 et 1418, des murs crénelés furent élevés et des fossés creusés. On voit encore aujourd'hui quelques restes de machicoulis à l'église paroissiale, qui dépendait du couvent. Jean du Bellay songea aussi à la commodité des moines ; il fit plomber le lavoir du cloître près de la porte du réfectoire, sur 25 pieds de long, et placer 25 fontaines garnies de clés en cuivre. Son tombeau, élevé dans la nef de l'église par son successeur, portait sa statue avec une épitaphe et plusieurs figures ; il fut détruit par les Huguenots. Les armes des du Bellay furent mises aux clés des voûtes par Louis du Bellay, son successeur, qui fit aussi diverses réparations à l'église, à la suite desquelles elle dut être reconstruite en 1465. Les divers autels furent consacrés à Dieu, à la Sainte Vierge, à saint Jean l'évangéliste, à saint Gervais, à saint Protas, à saint Florent, à saint Jean-Baptiste, à sainte Madeleine, à sainte Catherine et à toutes les vierges, aux martyrs, aux apôtres, etc. Il fit en outre creuser de nouveau les fossés du couvent.

Le régime de la commende fut appliqué à Saint-Florent sous François I<sup>er</sup>. Du Bellay, dit le Jeune, fut le premier abbé commendataire ; il fit bâtir le logis abbatial appelé la Maison-Neuve, au lieu même où existait un logis du même nom.

Les abbés commendataires ne négligèrent pas leur abbaye ; ils y firent de riches embellissements.

Jacques Leroy, dès les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, fit placer à Saint-Florent des vitres ornées de belles peintures qui furent brisées plus tard ; il fit payer le chœur avec des carreaux peints formant des dessins, dont on voyait encore des restes au temps de D. Huynes. « L'an 1524, nous dit ce même écrivain, il fit faire des tapisseries de haute lice, pour mettre autour des chaises du chœur, contenant toute l'histoire de la naissance,

vie et mort de saints Florent et Florian, son frère, et qui coûtèrent 2,066 livres, ou sont décrits des vers, lesquels nous avons rapportés ci-dessus. » Ces magnifiques tapisseries existent encore ; elles appartiennent aujourd'hui à la fabrique de l'église Saint-Pierre de Saumur ; on les expose les jours de procession. J'ai cité déjà trois vers servant de titre à l'un des panneaux ; les autres sont à l'avenant et n'ont pour tout mérite que leur excessive naïveté.

L'abbé Leroy ajouta à ce magnifique présent un Moïse en cuivre de grandeur naturelle, une crose d'airain pour renfermer les saintes hosties, avec quatre anges sur des piliers d'airain ; il fit refaire les orgues et continuer la réfection des voûtes du cloître ; ses armes furent placées sur les clés de deux des travées.

Mais les protestants devaient bientôt faire à Saumur et à Saint-Florent plus de ravages que les Anglais. Vers la mi-mai 1562, ils pillèrent l'abbaye du Thouet, qui subit le même sort que celle du château et que les églises de Saumur ; les reliques furent profanées, les vases sacrés volés avec une table en vermeil servant de devant d'autel ; les religieux furent dispersés. Quand ils purent rentrer dans leur couvent, ils constatèrent que le dégât s'élevait à la somme énorme de cent à cent vingt mille livres. Pendant quelques années, l'abbaye fut gardée militairement pour la mettre à l'abri d'un nouveau malheur ; mais, en 1569, les Huguenots la pillèrent de nouveau. Les troubles passés, les religieux restèrent paisibles à l'abbaye et réparèrent les suites des désordres du temps. La congrégation de Saint-Maur s'y établit en 1637 ; D. Huynes nous a conservé le souvenir de cette réforme. Mais là s'arrête son récit, qui ne dépasse pas l'année 1645, époque de la mort de l'abbé Bouvart, auquel succéda le cardinal Mazarin, comme abbé commendataire. Notre historien ne parle pas du bâtiment actuel ; je n'ai pu trouver la date précise de sa construction, mais son style annonce le XVIII<sup>e</sup> siècle, et il est très-certainement postérieur à l'époque où s'arrête le manuscrit de D. Huynes.

Les Actes capitulaires de l'abbaye nous apprennent que cet établissement avait dû contracter de nombreuses dettes pour des causes diverses, pendant le dernier siècle, et ne parlent pas cependant de la construction de ce bâtiment.

(La fin au prochain numéro.)

## Faits divers.

Une nouvelle expérience de sauvetage a eu lieu vendredi, au pont de la Concorde, à Paris. M. Emmanuel Level, l'inventeur, avait un public nombreux : environ cinq cents personnes stationnaient sur la berge et sur le pont de la Concorde.

Le système de M. Level est simple. Il nous ramène au liège, discrédité à tort. M. Level a, sur un vêtement large qui se ferme par devant au moyen de boucles, adapté une sorte d'armure, composée de morceaux de liège séparés les uns des autres, mais dont la réunion forme une suite de ceintures, dont la plus épaisse, et par conséquent la plus résistante, entoure les reins et l'estomac.

Ainsi paré, l'homme le plus lourd peut tomber à l'eau, il flottera comme une épave. Il est libre de ses mains et peut en faire tout ce qu'il veut, manger ou tirer des coups de fusil ; il pourra même servir de bouée à deux autres hommes qui s'accrocheront à lui, comme nous l'avons vu faire. Il est insubmersible.

L'avantage que présente le liège sur les vêtements en caoutchouc, c'est qu'il surnage de lui-même, tandis que les autres n'acquiescent cette propriété que par l'introduction de l'air, et qu'une piqure, si légère qu'elle soit, suffit à les rendre inutiles.

M. Level a pu démontrer que son invention était bonne. Un homme revêtu de l'armure a passé de longues minutes dans l'eau, les mains liées, ayant sur les épaules le poids d'un nageur ; il a parfaitement résisté, et paraissait aussi tranquille que dans son lit.

Ces expériences attirent toujours, sur les bords de l'eau, un nombre considérable de curieux. Aussi, à 3 heures 1/2, au milieu de l'expérience, la foule était-elle compacte.

### Découverte d'un carrosse de Louis XIV à la Butte-Montmartre.

La maison portant le n° 47 de la rue de la Fontenelle, à Montmartre, est comprise parmi celles dont on vient d'entreprendre la démolition. Cette maison, d'assez pitoyable apparence, et dont la construction remonte à

une époque fort éloignée, était occupée, depuis fort longtemps, par une famille de chifonniers.

Avant-hier, les ouvriers démolisseurs venaient d'attaquer cette maison, lorsque l'un d'eux mit à découvert dans un plafond une pièce de bois doré merveilleusement sculptée.

En présence de cette découverte inattendue, M. Kasel, entrepreneur des démolitions, a fait enlever, avec le plus grand soin, ce plafond et le plancher placé au-dessus et l'on a alors reconnu que l'entre-trave tout entière, c'est-à-dire les poutrelles qui s'appuient sur les poutres maîtresses, était formée d'autant de morceaux de bois pareils au premier, et paraissant provenir, à première vue, de quelque ancienne galerie.

Toutes les pièces de ce véritable trésor de sculpture une fois réunies, un examen minutieux fait par M. de La Roque, architecte, adjoint à M. Abadie, n'a laissé aucun doute sur la provenance de ces boiseries : on venait de retrouver les restes d'un de ces énormes et riches carrosses du siècle du grand roi et peut-être même d'une époque antérieure.

La plupart de ces boiseries, quoique vermoulues, sont encore, grâce à la dorure, dans un état de conservation qui a permis de reconstituer à peu près entièrement la carcasse d'un carrosse ayant la forme de ceux que l'on voit au musée de Cluny.

Du reste, ce n'est là que le commencement des découvertes, car, en grattant les murs, notamment ceux des embrasures des fenêtres, on a remarqué qu'il y avait, en quelque sorte enchâssées dans la maçonnerie, d'autres boiseries que l'on croit être les panneaux de la caisse du carrosse.

Un proverbe espagnol :

« Si tu as un protecteur, ne travaille pas ; c'est inutile, tu parviendras quand même. — Si tu n'en as pas, ne travaille pas non plus, car tes efforts seraient stériles... »

L'anecdote cynégétique est de mise.

C'est le moment de rappeler la réponse que fit le célèbre tragédien Larive, un jour qu'il avait été surpris chassant sur les terres de je ne sais quel grand seigneur.

Un garde surgit devant lui :

— De quel droit chassez-vous ici ?

Larive, qui jouait à cette époque le rôle de Mahomet, s'arrête, toise le garde du haut de sa grandeur, et, avec un geste majestueux et théâtral :

Du droit qu'un esprit vaste et ferme en ses desseins  
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains.

— Ah ! pardon, monseigneur, dit le garde ahuri, pardon ! je ne savais pas !...

Recommandé aux chasseurs dans l'embarras, surpris sans permis de chasse.

Souvenirs d'un sergent gascon :

— Ah ! monsieur, qu'est devenue la discipline ! Tenez, monsieur, de mon temps, quand je menais ma subdivision au bain et que je disais aux hommes : « Plongez ! » pas un ne serait revenu à la surface de l'eau avant le commandement !... Je les y ai quelquefois laissés une demi-heure !

Pas un ne se plaignait !

Le Courrier de Paris raconte le fait suivant :

La belle duchesse de H..., une richissime espagnole de passage à Paris, se fit conduire l'autre jour avec sa dame de compagnie chez une des plus célèbres costumières du quartier de la Paix.

Là, elle commanda cinq ou six toilettes de gala à 2,000 ou 3,000 fr. l'une, pour les réceptions de la reine-mère d'Espagne, à Trouville. Elle fit faire en outre une robe de voyage en faille noire cotée 680 fr.

Le lendemain, la dame de compagnie, qui trouvait cette parure bien suffisante pour ses grands jours de cérémonie, à elle, modestesubalterne, quoique femme du meilleur monde, retourna chez la bonne faiseuse.

— Combien coûterait cette robe ? demanda-t-elle, à une simple mortelle qui ne serait ni duchesse ni femme d'agent de change.

— Jouons carte sur table, répondit la couturière ; est-ce pour vous ?

— Supposons que ce soit pour moi.

— Eh bien ! je vous ferai la pareille pour 200 fr.

480 fr. de bénéfice sur une simple robe !

Pour les articles non signés : P. GODET.

